

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 04780
Numéro SIREN : 400 478 830
Nom ou dénomination : 2Portzamparc

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2022 sous le numéro de dépôt 123029

2PORTZAMPARC

Société par actions simplifiée au capital de 130.000 €

Siège social : 38 rue de la Bruyère - 75009 PARIS

RCS Paris n° 400 478 830

La « Société »

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 31 aout,
A 14 heures

Les actionnaires de la société 2PORTZAMPARC, société par actions simplifiée au capital de 130.000 euros se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la Société.

Madame Anne-Béatrice MONTOYA, Commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

L'Assemblée est présidée par Madame Elisabeth URVOY DE PORTZAMPARC ès-qualité de Présidente de la Société.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Christian URVOY DE PORTZAMPARC comme Directeur Général de la société;
- Démission de Madame Elisabeth URVOY DE PORTZAMPARC comme Présidente de la société;
- Nomination de Monsieur Christian URVOY DE PORTZAMPARC comme Président de la société;
- Nomination de Monsieur Olivier LEGRAND comme Directeur Général de la société;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les Statuts, les copies des lettres de convocation, , le rapport sur l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que le rapport sur l'assemblée, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.



L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport sur la présente assemblée, puis le Président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre. Après échange d'observations le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PRISE DE DECISIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes les parties ledit rapport.

L'Assemblée prend acte en conséquence de la démission de Monsieur Christian URVOY DE PORTZAMPARC comme Directeur Général de la société et donne quitus de son mandat, pour cet exercice jusqu'au **31 aout 2022**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée prend acte en conséquence de la démission de Madame Elisabeth URVOY DE PORTZAMPARC comme Présidente de la société et donne quitus de son mandat, pour cet exercice jusqu'au **31 aout 2022**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, Monsieur Christian URVOY DE PORTZAMPARC comme Président de la société, sans limitation de durée conformément à l'article 16 des statuts, avec dans les rapports avec le Directeur Général et les actionnaires les pouvoirs attribués à un Président de Conseil d'Administration d'une société anonyme ; et avec les tiers les pouvoirs étendus conformes à l'article 16 des statuts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Président nouvellement désigné, l'Assemblée nomme, à compter de ce jour, Monsieur Olivier LEGRAND (né le 24 septembre 1963, de nationalité française, demeurant 45 résidence des châtaigniers Saint Jean- de -Braye, 45800) comme DIRECTEUR GENERAL de la société pour une durée de 6 mois avec les pouvoirs identiques à ceux d'un Président de Société par Actions Simplifiées (SAS) conformément à l'article 17 des statuts.

La rémunération du Directeur Général et le remboursement de ses frais sont fixés pour la durée de son mandat conformément au contrat de management de transition annexé au présent procès-verbal et à l'article 17 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

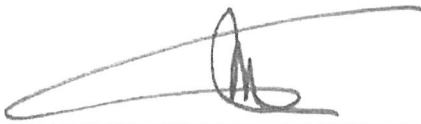
CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après, relecture, a été signé par le Président de séance et les associés.



Madame Elisabeth URVOY
PORTZAMPARC

Associée

DE Monsieur Christian URVOY DE
PORTZAMPARC

Président Associé



Pour acception des fonctions de directeur
général : **Monsieur Olivier LEGRAND**

